

# Communiqué

## Directeurs fonctionnels/Directeurs de service

### Paris, le 05/06/2024

Les OS ont été reçues par la direction pour évoquer les dispositifs d'accompagnement des directeurs fonctionnels.

#### **Pour l'UNSa, nous continuons à porter nos revendications :**

Nous réitérons la critique faite sur la grille indiciaire proposée pour les DF qui permet une évolution essentiellement en début de grille, nous continuons à revendiquer une revalorisation pour tous les échelons.

Nous répétons que l'attractivité doit être réalisée via des parcours diversifiés offerts aux DS en termes d'évolution et de mobilité. Les postes vacants doivent être prioritairement proposés aux personnels titulaires.

Nous déplorons des recrutements extérieurs ou de contractuels lorsque des candidatures de personnels en interne sont écartées d'emblée. Nous défendons un jury de recrutement pour éviter les effets de copinage.

Nous défendons le positionnement de personnels expérimentés sur les postes concernant les missions et le respect d'un équilibre dans la composition des équipes notamment en DT et DIR entre les personnels de la PJJ et les personnels venant d'autres directions ou ministères.

Nous défendons un détachement dans le grade fonctionnel pour une durée de 4 ans minimum, nous sommes défavorables à des détachements d'une durée inférieure, qui plus est, lorsqu'ils ne sont pas annoncés aux agents au moment du recrutement.

Sur le nombre de postes défonctionnalisés qui pourraient être revus à la baisse (à la demande de la direction), nous suggérons une révision concernant les RPI notamment sur les gros secteurs géographiques au regard de leurs prérogatives mais aussi du périmètre de leur intervention et du nombre d'établissement qui sont sous leur gouvernance. La carte des postes ciblés comme pouvant être fonctionnalisés devrait, selon nous, se caler sur celle des EDD.

Au cas où ce projet serait accepté, nous demandons que les situations des agents positionnés sur ces postes soient étudiées au cas par cas.

Sur les autres postes, nous sommes favorables au ciblage des postes fonctionnels pour les établissements qui sont en déficit chronique de candidat et qui nécessitent une expertise importante. Nous proposons que les critères retenus soient les suivants : absence de candidature depuis trois ans d'agents titulaires ou des sortants d'école mais à la condition que le détachement soit de 4 ans minimum.

Nous défendons des AR entre DS/DF/DS sans que le retour sur le terrain puisse être stigmatisé ou considéré comme une évolution descendante ou un manque d'ambition professionnelle.

Pour les RPI qui font l'objet de nombreux missionnements, nécessité de clarifier les conditions de missionnement, notamment sur les frais de déplacement et les frais de mission. Mais aussi décorrélérer la prime versée (mensuelle) d'une valorisation du CIA.

Nous sommes favorables au projet de maintien de l'indice DF lorsqu'il est supérieur à celui des DS en cas de défonctionnalisation jusqu'au moment où l'évolution dans la grille des DS lui permettra de récupérer cet indice.

### **Sur l'IFSE :**

Nous demandons à minima le même niveau d'IFSE pour les RPI et RMR par rapport à la grille actuelle (alors qu'il est inférieur dans le projet proposé).

### **Sur les dispositifs d'accompagnement :**

Si nous sommes favorables aux dispositifs d'accompagnement du parcours professionnel, nous insistons plus particulièrement sur les dispositions suivantes :

Nous exigeons que les agents ayant effectué un entretien de recrutement soient avisés de l'acceptation ou du refus de leur candidature. A ce jour, beaucoup d'absence de retour, ce qui est un manque de considération pour la démarche et le parcours professionnel de l'agent.

Nous saluons l'effort qui est fait pour reprendre contact avec les cadres ayant quitté la PJJ. Nous suggérons aussi qu'une information soit réalisée quant aux possibilités de réintégration, sur les modalités et conditions de retour ainsi que les moments les plus favorables pour faire la demande. Nécessité de faire une projection financière précise sur le ou les postes demandés.

En ce qui concerne la formation d'accompagnement à la prise de fonction des cadres territoriaux, nous souhaitons qu'elle soit élargie à tous les cadres qui en font la demande.

Nous signalons la lourdeur de ce dispositif, suggestion soit d'alléger la charge de travail sur la période de formation soit permettre une partie de la formation en distanciel.

Quant aux offres de formation, nous déplorons l'absence de retour sur les candidatures et défendons la priorisation des agents qui ont fait une demande sur la session suivante.

Béatrice Briout

Secrétaire générale UNSa SPJJ